

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 22 avril 2021

PRESENTS : Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
Joël TANGHE, Marie DESSE, Loïc ZABUS, Elisabeth NICKS-LEBAILLY,
Johnny MACOIR Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

CORONAVIRUS

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'autoriser jusqu'au 30 septembre 2021 les commissions et conseils consultatifs créés en exécution des articles L1122-34 et L1122-35 du CDLD à se réunir soit de manière virtuelle, par télé ou vidéo-conférence, sur demande de leur président.

FINANCES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer

- à la centrale d'achat BOSA attribuée par le SPF Stratégie et Appui 2021 pour les paiements en ligne
- au contrat-cadre assurance hospitalisation collective et maladie grave du SFP-SSC

TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif à la réfection de la voirie à Wachirock. Il choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de marché. La dépense estimée à 123.532,65 € TVA comprise sera financée par un subside et par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire pour le solde.

Dans le cadre de la construction de la maison rurale à Lavacherie, il décide également à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif à la fourniture et au placement de matériel professionnel de cuisine. Il choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de marché. La dépense estimée à 30.544,03 € TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Dans le cadre de l'extension du réseau d'eau à Magerotte pour le raccordement du futur local de rencontres, il décide également à l'unanimité que le service travaux réalisera les tranchées nécessaires à l'extension.

TOURISME

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention entre la commune de Sainte-Ode et la Province de Luxembourg relative à la construction, à l'entretien et à la gestion du réseau itinéraire cyclable points nœuds de notre commune au sein du réseau provincial. Il marque son accord sur le passage, le piquetage et le balisage de la dernière version de notre réseau.

FABRIQUES D'ÉGLISE

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2020 de la Fabrique d'Église d'Amberloup comme suit :

Recettes totales	54 450,99 €
Dont une intervention communale de	14 598,89 €
Dépenses totales	37 945,80€
Résultat comptable	16 505,19 €

ASSOCIATIONS

Le Conseil communal décide à l'unanimité de verser

- a) AIS
un subside en espèces de 852,06 € à l'asbl.
- b) Réseau des bourgmestres pour la paix
une cotisation de 50 € en 2021 au réseau.